

La Tribune n°19 – Collège - Septembre 2014-

Vous pouvez retrouver La Tribune sur le site de la FCPE - Charlemagne
<http://fcpecharlemaq.free.fr>

Venez assister aux rencontres que nous vous proposons

Bienvenue à tous les parents d'élèves pour cette nouvelle rentrée.
 La FCPE Charlemagne vous accompagne avec tous ses vœux de réussite
 pour vos enfants et vous propose deux rencontres :

Samedi 20 septembre 2014

à 9h30 dans l'établissement

**RÉUNION DE RENTRÉE
 ouverte à tous les parents
 du collège avec la présence de
 Madame FLOC'H, Provisseure**

Lieu : collège, salle 106

Samedi 20 septembre 2014

à 11h00 dans l'établissement

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
 DES ADHÉRENTS**

**Axes de travail,
 Désignation des candidats au C.A.
 Élection du bureau de la FCPE**

Lieu : collège, salle 106



ORGANISATION DE LA RENTRÉE SCOLAIRE DE SEPTEMBRE 2014

Accueil des parents et présentation des équipes pédagogiques

- **8 Septembre 2014 à 18 heures** parents de cinquième.
- **9 Septembre 2014 à 18 heures** parents de quatrième
- **11 Septembre 2014 à 17 heures 30** parents de troisième.

Collège Charlemagne

13 rue Charlemagne 75004 Paris

Tél 01 53 01 98 50

Site Internet de la cité scolaire Charlemagne:

<http://www.lycee-charlemagne.fr/>

Madame Floc'h a pris ses fonctions de Provisure à la rentrée 2011 au collège et au lycée Charlemagne. Les représentants de la FCPE de cet établissement ont eu l'occasion, depuis, d'apprécier son efficacité ainsi que son sens de l'écoute dans toutes les instances où ils sont régulièrement présents et lors de réunions informelles.

Nous continuerons à être cette année, comme nous l'avons été en 2013-2014, force de propositions au sein de l'établissement pour le maintien ou l'amélioration des conditions de travail de nos enfants et des acteurs de la communauté éducative.

Provisur :	Mme Pierrette FLOC'H
Provisure adjoint du Collège :	Mme Myriam Opinel
Intendance :	Mme Sylviane LAMANT, Mme Martine ZASLAVSKY
Médecin scolaire :	Dr BOUBAKER
Infirmière :	Mme Martine BIRAULT
Conseillère Principale d'Education (CPE) :	Mme Séraphine DION
Documentaliste :	Mme Emmanuelle KALKENHEIM
Conseillère d'Orientation Psychologique (COPSY) :	Mme Catherine DOUTHE (voir adresse CIO sur le site du collège)

Le collège Charlemagne accueille environ 480 élèves répartis en 16 classes. (4 classes de 6^{ème}, 4 classes de 5^{ème}, 4 classes de 4^{ème}, 4 classes de 3^{ème})



Congés scolaires de l'année 2013-2014

Toussaint	Noël	Hiver	Printemps
Du Dimanche 19 Oct. au Dimanche 02 Nov.	Du dimanche 21 Déc. au Dimanche 04 Janv.	Du Dimanche 15 Fév. au Dimanche 1 ^{er} Mars	Du Dimanche 19 Avril au Dimanche 3 Mai .

VOTRE ENFANT ENTRE AU COLLÈGE CHARLEMAGNE .. Ce qu'il faut savoir

Un collège pas comme les autres <http://www.lycee-charlemagne.fr/>

Situé au cœur de Paris dans un bâtiment ancien et agréable, rénové entre 1992 et 1994, le collège Charlemagne fait partie d'une cité scolaire renommée.

On y dispense un enseignement scolaire traditionnel, répondant à la demande de parents exigeants pour la réussite de leurs enfants dans les filières classiques.

Pour autant, le collège obéit également aux besoins du "collège unique" et vise à assurer la meilleure réussite de tous les élèves.

Dans le cadre de la mise en œuvre de projets spécifiques seront proposés cette année : une formation aux gestes de premiers secours, un atelier de mathématiques, et un atelier d'histoire des arts.

Un collège à l'étroit dans ses murs malgré le rééquilibrage des effectifs dans le centre de Paris

Jusqu'en 2006, l'effectif était réparti sur cinq classes par niveau (soit 20 classes de 29 à 30 élèves), Étant donné la baisse de la démographie familiale dans le centre de Paris, le collège accueille depuis la rentrée quatre classes par niveau.

Le collège Charlemagne reste toutefois exigü. La cour de récréation est petite, et n'offre pas de préau abrité de la pluie, les queues à la cantine ou aux toilettes peuvent être parfois interminables. Les conditions d'étude sont également à certains égards spartiates : CDI minuscule, classes occupées à leur capacité maximale, pas de salle pour installer des casiers pour des livres ou des cartables, pas de salle pour un foyer socio-éducatif. ...

Les activités périscolaires

Association sportive :

Elle propose des activités sportives organisées par les professeurs d'EPS en dehors des heures de cours (volley-ball, basket, salsa, ping-pong,...) Une réunion sera organisée en début d'année : nous vous conseillons d'y participer !

Le foyer socio-éducatif :

Il organise des activités sur les temps de déjeuner ou le mercredi après-midi. Au collège les parents bénévoles peuvent s'y impliquer. Echecs, théâtre, couture... les activités changent d'année en année.

La place des parents et position du conseil local.

La FCPE revendique toute la place des parents dans la communauté scolaire et demande à accéder à l'information la plus complète, y compris lorsqu'elle touche aux questions de programmes et de méthodes d'enseignement.

Dans ce contexte particulier, la FCPE du collège Charlemagne s'efforce de répondre à vos questions et de vous apporter tout l'appui logistique nécessaire, notamment dans les relations avec les enseignants.

Elle est présente dans toutes les instances de dialogue :

Conseil d'Administration et ses commissions (permanente, éducative, menus, appels d'offres)

Conseil de discipline

Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)

Conseils de classe

Le Conseil local Charlemagne a des entrevues régulières avec la direction de l'établissement.

Ses actions se déroulent tout au long de l'année, en concertation avec les parents, les équipes pédagogiques et le chef d'établissement. Elle est consciente d'intervenir dans un milieu scolaire favorisé mais s'efforce d'éviter les dérives vers encore plus d'élitisme. Elle soutient toutes les initiatives allant dans le sens de l'accompagnement des élèves en difficulté et de l'innovation pédagogique.

La FCPE organise environ 6 réunions par an ouvertes à tous, et des réunions de bureau pour faire circuler l'information, et débattre de ses orientations avec ses adhérents.

Pour nous contacter <http://fcpecharlemag.free.fr>

Votre enfant entre en 6^{ème}

Si cette classe est dénommée "classe d'adaptation" c'est bien parce qu'elle constitue l'étape au cours de laquelle l'élève apprend progressivement à maîtriser les outils et modes de fonctionnement du collège, constituant un pas de plus vers l'autonomie : dix professeurs, avec des pédagogies et des personnalités différentes au lieu de la petite équipe resserrée du primaire...

Il faut se repérer, dominer son emploi du temps et apprendre à faire seul son cartable avec tout le nécessaire chaque jour mais sans le superflu (c'est déjà bien lourd).

Il est vivement conseillé de regarder très régulièrement le carnet de correspondance qui est le lien principal de communication avec le collège (absences, notes de l'enfant, demande de rendez-vous...). **Le site internet viescolaire.net, pour lequel il vous sera donné en début d'année un identifiant et un mot de passe vous permet d'accéder aux notes de votre enfant**, son cahier de texte en ligne, ses absences, ou retards.

Un entretien individuel parents - professeurs a lieu à la fin du premier trimestre, c'est le seul de l'année. Il est donc important d'y participer si vous le pouvez.

Grâce à la charte des emplois du temps mise en place à la rentrée 2008, vos enfants bénéficient d'horaires adaptés à leur âge : 8h30-11h30/ 13h00-16h00, soit au maximum 6 heures de cours journaliers, avec cours le mercredi matin et pas le samedi matin.

Cette année, les 6^{ème} bénéficieront de 4 heures de soutien, dont 2 heures d'accompagnement au travail (1 heure d'aide par le professeur principal et une heure par le professeur de français) ainsi que 2 heures de natation pour les élèves non nageurs.

Votre enfant entre en 5^{ème}

L'année de la 5e est celle où l'on consolide tous les acquis en les approfondissant ; c'est le moment où jamais de rattraper d'éventuelles lacunes et de tester l'apprentissage du latin. Cette option prend 2 heures sur l'emploi du temps et charge le travail des enfants à la maison, pourtant il peut paraître souhaitable de s'initier à une matière intéressante pour la culture générale. C'est une option essentielle aux élèves qui se destinent aux études littéraires, et qui peut

rapporter des points au BAC. Les élèves doivent s'engager à poursuivre cette matière jusqu'en 3^e.

Cette année la DHG (dotation horaire globalisée c'est à dire l'enveloppe d'heures d'enseignement attribuée à notre collège) ayant augmenté, les 5èmes bénéficient d'une heure de plus en Français, 1/2h de plus en mathématiques, 1/2 en SVT, 1/2 en technologie et 1/2 heure avec leur professeur principal.

En anglais, un groupe supplémentaire sera créé pour permettre l'enseignement de cette matière classe en effectifs allégés (5 groupes pour 4 classes).

Une autre matière commence en cinquième: la physique - chimie.

Dans le courant de l'année vous sera proposée une réunion pour le choix de la 2e langue en 4e : allemand, anglais, espagnol ou russe. Allez-y, c'est vraiment utile. Attention aux élèves "un peu justes" qui choisissent le russe : cette option n'étant pas très répandue, ils auront du mal à trouver un établissement à proximité de leur lycée d'affectation, où l'enseignement de cette langue sera assuré. D'autre part, dans votre choix, n'oubliez pas qu'au lycée, avec la nouvelle réforme les élèves ayant choisi une langue en 6^e (LV1) se retrouvent en classe avec ceux qui ont fait ce choix en 4^e (LV2).

Votre enfant entre en 4^{ème}

La classe de 4e est réputée difficile, le rythme des apprentissages s'accélération et le programme comportant beaucoup de nouvelles acquisitions, il est donc important de prendre un bon départ. On vous demandera en fin d'année quelles options l'élève souhaite en troisième : garder le latin, ou commencer grec.

Dans le cas où vous envisagez une orientation professionnelle en fin de 3e, vous pourrez opter pour une option découverte professionnelle. Vous aurez alors à établir un dossier pour une affectation dans l'établissement choisi : il faut y réfléchir assez tôt !

Attention : les options « latin » ou « grec », ou encore le choix du russe en LV2, représentent une charge de travail lourde pour les élèves et il paraît déraisonnable d'y contraindre un enfant peu motivé ou déjà en peine dans les matières du tronc commun. En pareil cas, les conséquences observées sur les élèves sont généralement néfastes.

Les élèves de 4^{ème} bénéficient de 1/2h de plus : en mathématiques, en français et de cours avec leur professeur principal.

Redoublement et commissions d'appel

A la fin du 3e trimestre, des redoublements peuvent être prononcés par le conseil de classe. S'ils sont avalisés par le proviseur, les parents sont contactés par la principale du collège qui leur indique qu'ils peuvent faire appel de cette décision et leur communique les lieux et dates des commissions d'appel, ainsi que les numéros de téléphone des représentants des fédérations de parents d'élèves qui siègent dans ces commissions. N'hésitez pas à les joindre : spécialement formés à cette tâche, ils seront de bon conseil.

Votre enfant entre en 3^{ème}

C'est une année d'orientation et les notes vont être particulièrement importantes pour l'affectation du lycée. Vérifiez régulièrement les notes dans le carnet de correspondance et sur viescolaire.net. Il faut intervenir et rencontrer les professeurs dès que des difficultés apparaissent.

Avec la dernière année de collège se profile l'horizon du premier examen national : le Diplôme National du Brevet (DNB). Il n'est pas obligatoire pour passer en seconde mais il constitue le premier palier de diplôme, important pour les élèves qui quittent l'enseignement obligatoire pour le monde du travail, et nécessaire pour certains concours de la fonction publique. Le conseil de classe du 3e trimestre émettra un avis très favorable, favorable ou demandera à l'élève de faire ses preuves. Cet avis permettra, le cas échéant, de donner ou non les points qui manquent pour l'obtention du diplôme.

L'orientation en fin de 3e :

Vos vœux d'orientation seront discutés en conseil de classe du 2e trimestre et décidés au conseil de classe du 3e trimestre :

- passage en 2nde générale et technologique
- passage en 2nde technologique ou professionnelle (apprentissage, etc.)
- redoublement.

Le proviseur, qui préside le conseil se prononcera alors :

- si le vœu de l'élève et la décision du conseil sont identiques, l'orientation est acquise,
- si le vœu et la décision du conseil sont différents: les familles devront alors prendre contact, dès le lendemain, avec le proviseur, pour déterminer

ensemble les suites à donner (acceptation de la décision du conseil de classe, ou commission d'appel en cas de désaccord). La décision finale d'affectation relève de l'inspecteur d'académie.

Pour toute difficulté ou question sur les orientations et les affectations en seconde, n'hésitez pas à contacter le professeur principal, la principale du collège ou le proviseur dès que possible, ainsi que la conseillère d'orientation. Durant l'année scolaire, cette dernière passera dans toutes les classes de 3e expliquer sa fonction et indiquer ses disponibilités pour recevoir les familles. Les élèves de 3^e bénéficient d'une heure de vie de classe, d'orientation et d'aide et accompagnement supplémentaire gérée par les professeurs principaux et 1/2h en SVT.

Nos conseils

Pour les enseignements particuliers (par exemple préparant aux écoles d'art, ou à des voies professionnelles ou formations de langues) il est important de prendre contact avec le futur établissement très tôt dans l'année au plus tard au mois de janvier ou février et de se renseigner pour participer aux journées portes ouvertes.

Attention il est parfois difficile d'être accepté dans ces écoles en fin de seconde car certaines écoles sont saturées.

Les affectations pour la classe de 2nde générale et technologique :

Formuler 8 vœux et 4 à 6 pour l'enseignement professionnel.

La procédure informatisée d'affectation des élèves (AFFELNET) est précédée d'une procédure « manuelle » dérogatoire pour les lycées à recrutement national (Henri IV, Louis Le Grand) et pour ceux à filières artistiques (danse, musique...) ou sportive et internationale et les sections particulières. Les élèves ayant demandé des recrutements particuliers qui ne les ont pas obtenus doivent passer par Affelnet. Les sections européennes sont intégrées dans la procédure informatisée. Les élèves doivent formuler 8 vœux dans 8 établissements différents (1 vœu = 1 établissement). Le dossier des vœux est remis début mai aux parents et une copie du dossier rempli leur est ensuite transmise pour signature de manière à attester de la bonne saisie des vœux.

Nos conseils

- Demander l'avis du professeur principal et, le cas échéant, du proviseur, pour évaluer la probabilité d'obtenir les lycées demandés en fonction de la moyenne générale obtenue par votre enfant tout au long de l'année

- Vérifier que les langues vivantes sont bien dispensées dans les lycées demandés (problème notamment pour l'enseignement du russe), les options (latin - grec - arts plastiques), vérifier également que le lycée offre bien en classe de première l'orientation susceptible d'intéresser votre enfant ; en effet, certains lycées n'offrent pas de filière Littéraire, ES, ou Scientifique.
- Bien hiérarchiser les vœux, sachant que la désignation d'établissements du district donne lieu à une bonification de 600 points, qui seront perdus dans le cas où votre choix s'arrêtera sur un lycée hors district
- Formuler les huit vœux obligatoires pour être certain d'obtenir un lycée que vous aurez choisi ; attention, on ne peut pas refuser un des lycées mentionnés dans ses vœux
- Si vous demandez un lycée à enseignements rares (section européenne ou internationales, horaires aménagés), indiquez-le en premier vœu.
- Choisir un établissement de grande capacité dans vos quatre premiers vœux.

Les critères d'affectation

Les vœux de l'ensemble des élèves sont classés par AFFELNET en fonction de critères qui donnent lieu à l'attribution de points. Les vœux des élèves sont satisfaites dans l'ordre de ce classement jusqu'à ce que l'effectif limite de l'établissement soit atteint. Les vœux ayant le plus de points sont donc les premiers servis.

Les critères donnant lieu à l'attribution de points sont précisés ci-dessous. Ils sont susceptibles d'être modifiés chaque année. Voici les critères appliqués en 2013/2014 :

- moyenne de toutes les notes du contrôle continu, à l'exception des options (latin, grec), le tout est noté sur **600 points**. Un lissage informatique est effectué par matière selon l'écart type de l'établissement par rapport à la moyenne obtenue dans tous les collèges.
- district : localisation d'un lycée dans le district du domicile du parent premier responsable de l'enfant sur la fiche de vœux au moment où elle est signée : **600 Points** . Paris est divisé en quatre districts : Charlemagne est situé dans le secteur est qui comprend les arrondissements suivants: 1er, 2°,3°,4°,10°,11°,12°, 19°,20°
- élève boursier : **300 points**

Les résultats du premier tour

L'affectation informatique est portée à la connaissance des familles à la fin des épreuves du brevet

Les élèves doivent alors prendre l'attache avec le lycée qui leur est affecté dans un délai très court (72

heures) pour remplir un dossier d'inscription : à défaut de respecter le délai imparti ils perdent leur place

Les élèves n'ayant pas obtenu un de leurs huit vœux se voient remettre une information sur les lycées du secteur dans lesquels il reste des places disponibles pour participer au deuxième tour.

Nous rappelons qu'aucun recours n'est possible si l'élève est affecté sur l'un de ses 8 premiers vœux.

Quelques statistiques

Le secteur Est de Paris comprend 23 établissements, c'est le secteur où le pourcentage d'élèves affectés sur leur premier vœu est le plus faible. L'académie le justifie par le fait que dans ce secteur la majorité des parents demandent en priorité un des 6 établissements du centre de Paris.

La position de la FCPE Paris est qu'Affelnet représente une amélioration par rapport au système précédent de « foire aux élèves » mais qu'il est un système perfectible pour atteindre une mixité scolaire et sociale plus importante.

Nos conseils

D'année en année il est de plus en plus difficile d'apporter des conseils. Cependant voici les quelques pistes qui restent valables.

- les critères essentiels pour le choix d'un établissement sont donc la moyenne de votre enfant et le respect du district

Il faut donc être très réaliste sur les chances de votre enfant d'intégrer l'un des huit établissements figurant sur votre première liste et d'intégrer un grand établissement dans ce choix.

- C'est pourquoi il est conseillé de mentionner un lycée de repli dès le premier tour, de nombreux établissements ne figurant pas sur la liste des plus plébiscités mais faisant pourtant le plein dès le premier tour. N'hésitez pas à vous rendre aux portes ouvertes des lycées (souvent organisées entre janvier et mars) qui permettent à votre enfant de visiter les locaux mais également de connaître les enseignements d'explorations, les langues et les options, les sections de premières et terminales existantes, les activités culturelles proposées, la vie lycéenne....

- Il est essentiel de demander l'avis du professeur principal et du proviseur et d'assister à la réunion organisée par le proviseur prévue en fin de deuxième trimestre très instructive puisque les critères d'affectation peuvent être modifiés.

- Les élèves souhaitant intégrer des lycées à recrutement particulier doivent également remplir la fiche de vœux informatisée même si l'avis pédagogique manuel est favorable car la décision d'affectation dépend de l'inspecteur d'académie et non du proviseur.

- Il est indispensable de prévoir d'être présents fin juin, début juillet pour participer si nécessaire au deuxième tour d'Affelnet, et pour déposer le dossier d'inscription après l'affectation de l'élève

Vous trouverez sur notre site FCPE d'autres informations et actualités.

<http://fcpecharlemag.free.fr>

Adhérez à une association de parents d'élèves !

Vous souhaitez contribuer à la vie de la Cité Scolaire ? A la vie de la classe de votre enfant ? Ou, tout simplement, «savoir ce qu'il se passe» ?

Les associations sont là pour accompagner les évolutions de l'éducation nationale ; elles sont avant tout le troisième acteur du fonctionnement d'un établissement scolaire, au côté des professeurs et de l'administration. Un acteur indispensable et bienvenu, qui exige une importante représentation (délégués de classes, de niveaux, membre du conseil d'administration, etc.) pour ne pas handicaper le fonctionnement normal de la Cité Charlemagne.

L'apprentissage de nos enfants est en bonne place dans nos préoccupations. Adhérer et participer aux associations de parents d'élèves est un bon moyen de confronter ses préoccupations avec celles d'autres parents et, souvent, de trouver les solutions adéquates.

Adhérer, c'est prolonger votre rôle de parent au service de tous. Chaque membre n'est pas nécessairement d'accord avec les autres sur tous les sujets, heureusement, car c'est du débat, voire de la contradiction, que naissent les évolutions les plus notoires.

Les chantiers de la FCPE-Charlemagne pour 2014-2015

- **Nous soutenons l'administration dans ses demandes de moyens auprès des instances responsables du bon fonctionnement de la cité scolaire.**
- **Nous sommes vigilants sur les horaires des conseils de classe.**
- **Nous demandons des créations de groupes de compétences en langues vivantes.**
- **Nous veillons au respect de l'équité entre les collégiens de 3^{ème} pour l'épreuve de l'histoire de l'art.**
- **Le F.C.P.E. propose une formation à la procédure du logiciel d'affectation de seconde Affelnet, ainsi que la participation à un groupe de travail au niveau de l'union locale FCPE de Paris Centre sur l'évolution de ce logiciel.**
- **Nous sommes mobilisés pour amélioration du poids des cartables.**
- **Nous sommes vigilants sur le remplacement des professeurs et l'aide aux devoirs pour les collégiens.**
- **Nous soutenons l'administration pour l'aide individualisée et la mise en place de tutorats pour les élèves.**